

# A

## Annexe III

### RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>Maintenance de véhicules automobiles</b> <b>voitures particulières</b> <b>véhicules industriels</b> <b>bateaux de plaisance</b> <b>motocycles</b>		Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public			Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue en établissement privé, CNED, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
<b>ÉPREUVES</b>	<b>Unité</b>	<b>Coeff.</b>	<b>Forme</b>	<b>Durée</b>	<b>Forme</b>	<b>Durée</b>	<b>Forme</b>	<b>Durée</b>
<b>E1 - Épreuve scientifique et technique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E 11								
Analyse d'un système technique	U11	2	écrite	3 h	écrite	3 h	CCF	
Sous-épreuve E 12								
Mathématiques et sciences physiques	U12	2	écrite	2 h	écrite	2 h	CCF	
Sous-épreuve E 13								
Travaux pratiques de sciences physiques	U13	1	pratique	45 min	pratique	45 min	CCF	
<b>E2 - Épreuve technologique</b>								
Étude de cas - Expertise technique	U2	3	écrite	3 h	écrite	3 h	écrite	3 h
<b>E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>8</b>						
Sous-épreuve E 31								
Évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	2	CCF		orale	45 min	CCF	
Sous-épreuve E 32								
Intervention sur véhicules	U32	3	CCF		pratique	6 h	CCF	
Sous-épreuve E 33								
Intervention sur système de haute technicité	U33	3	CCF		pratique	6 h	CCF	
<b>E4 - Épreuve de langue vivante</b>	U4	2	écrite	2 h	écrite	2 h	CCF	
<b>E5 - Épreuve de français-histoire géographie</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 Français	U51	3	écrite	2 h 30	écrite	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 Histoire géographie	U52	2	écrite	2 h	écrite	2 h	CCF	
<b>E6 - Épreuve d'éducation artistique-arts appliqués</b>	U6	1	CCF		écrite	3 h	CCF	
<b>E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	1	CCF		pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (1)</b>								
<b>Langue vivante</b>	UF1		orale	20 min	orale	20 min	orale	20 min
<b>Hygiène - prévention - secourisme</b>	UF2		CCF		écrite	2 h	CCF	

NB. CCF : contrôle en cours de formation ; la description, la durée et le coefficient des différentes situations d'évaluation en CCF figurent à l'annexe IV, définition des épreuves.

(1) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

# Annexe V

## CORRESPONDANCE DES ÉPREUVES

<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MAINTENANCE AUTOMOBILE (arrêté du 3 septembre 1997)</b>		<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MAINTENANCE DE VÉHICULES AUTOMOBILES (défini par l'arrêté du 5-9-2001)</b>	
<b>ÉPREUVE</b>	<b>UNITÉS</b>	<b>ÉPREUVES</b>	<b>UNITÉS</b>
<b>E1 - Épreuve scientifique et technique</b> Sous-épreuve A1 Compréhension de la structure fonctionnelle et matérielle d'un système	U11	<b>E1 - Épreuve scientifique et technique</b>  Sous-épreuve E 11 Analyse d'un système technique	U11 (1)
Sous-épreuve B1 Étude du comportement des systèmes et phénomènes physiques mis en jeu	U12		
Sous-épreuve C1 Mathématiques et sciences physiques	U13		
Sous-épreuve D1 Travaux pratiques de sciences physiques	U14		
<b>E2 - Épreuve technologique</b> Étude de la maintenance d'un système	U2	<b>E2 - Épreuve technologique</b> Étude de cas - Expertise technique	U2
<b>E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en entreprise</b> Sous-épreuve A3 Évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	<b>E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en entreprise</b> Sous-épreuve E 31 Évaluation de la formation en milieu professionnel	U31(1)
Sous-épreuve E3 Économie-gestion	U35		
Sous-épreuve B3 Définition et mise en œuvre d'une intervention liée à la pose d'un équipement ou d'un accessoire	U32		
Sous-épreuve C3 Traitement complet d'une intervention	U33		
Sous-épreuve D3 Intervention sur système de haute technicité, organisation et optimisation d'équipements	U34		
<b>E4 - Épreuve de langue vivante</b>	U4	<b>E4 - Épreuve de langue vivante</b>	U4
<b>E5 - Épreuve de Français, histoire géographie</b> Sous-épreuve A5 Français	U51	<b>E5 - Épreuve de Français, histoire géographie</b> Sous-épreuve E51 Français	U51
Sous-épreuve B5 Histoire géographie	U52		
<b>E6 - Épreuve d'éducation artistique - arts appliqués</b>	U6	<b>E6 - Épreuve d'éducation artistique - arts appliqués</b>	U6
<b>E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	<b>E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7

(1) *En forme globale*, les notes aux unités U11, U31 et U32 définies par le présent arrêté sont calculées en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux deux unités correspondantes définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

*En forme progressive*, les notes aux unités U11, U31 et U32 définies par le présent arrêté sont calculées en faisant la moyenne des notes obtenues aux deux unités correspondantes définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, que ces dernières soient égales ou supérieures à 10/20 (bénéfice) ou inférieures à 10/20 (report), affectées de leur coefficient.